

Charte de Protection des Données  
**PERSONNELLES**  
**SEPTEMBRE 2025**



# SOMMAIRE DE LA CHARTE



## FONDEMENTS JURIDIQUES

- Préambule
- Réglementation applicable à S2M
- Définitions
- Principes de collecte



## ENGAGEMENTS S2M

- Principes fondamentaux
- Nos engagements
- Données concernées
- Protection et cybersécurité



## APPLICATION PRATIQUE

- Loi cybersécurité (05-20)
- RGPD – Dispositions spécifiques
- Autorisations/Déclarations CNDP
- Dispositions générales, rôles et responsabilités
- Dispositions particulières et DPO par domaine d'application

# 1. Préambule

La présente «charte» énonce les engagements de S2M en matière de protection des données à caractère personnel de ses collaborateurs, partenaires, clients, et/ou toute autre personne physique dont les données pourraient faire l'objet d'un traitement au sein de S2M, et ses filiales.

La présente charte permet d'informer les collaborateurs manipulant des données à caractère personnel appartenant à des personnes physiques salariés de S2M ou à des tiers, des procédés de traitements des données personnelles et notamment de collecte, d'utilisation, de conservation et de suppression desdites données, autorisés par la réglementation applicable et admis par S2M.

Le contenu de la charte est destiné à dresser un état des lieux des règles, normes et pratiques applicables en matière de protection des données personnelles et notamment de manipulation, utilisation et stockage des données à caractère personnel, lesquelles relèvent pour certaines des réglementations marocaines, mais également des normes internationales auxquelles S2M se conforme, et à celles auxquelles S2M aspire et exige à ce que chaque collaborateur s'attelle à respecter dans ses actions et prises de décision au quotidien.

Il est entendu que la charte pourra être modifiée à tout moment par S2M, à sa libre discrétion et en conformité avec les réglementations applicables ainsi que les évolutions réglementaires, jurisprudentielles, techniques ou opérationnelles.

S2M dispose d'une entité en charge de veiller à la protection des données à caractère personnel, et notamment de veiller au respect du droit à l'information, du droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité dont chaque personne physique dispose en s'adressant à l'adresse email suivante : **DPO@s2m.ma**



## 2. Réglementation en Vigueur et Applicable à S2M

- La loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel,
- La loi n°05-20 relative à la cybersécurité,
- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- PCI DSS, PCI 3DS et PCI Card Production pour le traitement des données cartes de paiement bancaires

## 3. Définitions

Une « **Donnée Personnelle** » ou « **Donnée à caractère personnel** » est une information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée directement ou indirectement à partir de cette donnée. Il peut s'agir des informations suivantes : nom(s), date de naissance, adresse e-mail, adresse postale et numéro(s) de téléphone personnel(s) ou professionnel(s), image, vidéo, et son. Cette information peut être sous format numérique ou sous support papier.

Le terme « **Personne concernée** » désigne une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique culturelle ou sociale.

Le terme « **Traitement** » désigne les opérations ou les ensembles d'opérations portant sur des Données Personnelles, telles que toute opération de collecte, de stockage, d'enregistrement, d'extraction, ou de communication, d'organisation, de structuration, de conservation, d'adaptation ou de modification, de consultation, d'utilisation, de diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, de rapprochement ou d'interconnexion, de limitation, d'effacement ou de destruction effectuée par des procédés automatiques ou manuels.

Le « **Responsable de Traitement** » désigne S2M et/ ou l'ensemble de ses filiales et bureaux de représentation, au Maroc et à l'étranger (ensemble désignés « S2M»). Le Responsable de Traitement détermine la finalité et les moyens du Traitement des Données Personnelles au sens de la réglementation applicable.

Le « **Destinataire** » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de Données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un Tiers.

Le « **Tiers** » désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la Personne Concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont autorisées à traiter les Données à caractère personnel. Il s'agit notamment des prestataires, des fournisseurs ou encore des clients de S2M.

Le terme « **Finalité** » désigne l'objectif poursuivi par la collecte des Données Personnelles. Il peut s'agir à titre d'exemple de la gestion du recrutement, la gestion de la clientèle, ou la protection des biens et des personnes. En tout état de cause, la Finalité poursuivie doit être déterminée, légitime et explicite.

## 4. Principes Gouvernant la Collecte des Données Personnelles

Le Responsable de Traitement est tenu de traiter les Données Personnelles des salariés de S2M ou de toute tierce personne (clients, fournisseurs, visiteurs...), dans le respect des lois et réglementations en vigueur, dont il émane les principes suivants :

### 1. Une finalité déterminée, explicite et légitime du traitement:

Les Données Personnelles sont collectées pour des finalités précises, portées à la connaissance des personnes concernées. Ces Données Personnelles ne pouvant être utilisées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

### 2. La loyauté et la transparence du traitement à l'égard des personnes concernées:

Les Données Personnelles sont collectées loyalement ; aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes concernées et sans qu'elles en soient informées.

### 3. La proportionnalité et la pertinence des Données Personnelles collectées:

Les Données Personnelles collectées doivent être strictement adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de la finalité poursuivie par le traitement.

S2M s'attache à minimiser les Données Personnelles collectées ainsi qu'à les tenir exactes et à jour.

## 4. Principes Gouvernant la Collecte des Données Personnelles

Le Responsable de Traitement est tenu de traiter les Données Personnelles des salariés de S2M ou de toute tierce personne (clients, fournisseurs, visiteurs...), dans le respect des lois et réglementations en vigueur, dont il émane les principes suivants :

### 4. La protection des Données Personnelles dès la conception et par défaut:

S2M met en œuvre des mesures ayant vocation à respecter les principes de protection des Données personnelles dès la conception et de protection des Données Personnelles par défaut. Ainsi, lors de l'élaboration, de la conception, de la sélection et de l'utilisation d'applications, de services et de produits qui reposent sur le Traitement de Données Personnelles, S2M prend en compte le droit à la protection des Données personnelles ou s'assure notamment auprès de ses prestataires/fournisseurs qu'elles répondent aux exigences légales et permettent d'assurer la protection des données qui y seront traitées.

### 5. Une vigilance renforcée pour les Données Personnelles dites « sensibles »:

Les Données Personnelles dites «sensibles» désignent les données d'une personne qui révèlent son origine raciale ou ethnique, ses opinions politiques, ses convictions religieuses ou philosophiques, son appartenance syndicale, ainsi que, les données de santé, les données concernant la vie sexuelle des personnes physiques, les données génétiques et biométriques à des fins d'identifier une personne physique de manière unique. Le traitement de ces Données Personnelles est par principe soumis à des dispositions spécifiques.

## 4. Principes Gouvernant la Collecte des Données Personnelles

Le Responsable de Traitement est tenu de traiter les Données Personnelles des salariés de S2M ou de toute tierce personne (clients, fournisseurs, visiteurs...), dans le respect des lois et réglementations en vigueur, dont il émane les principes suivants :

### 6. Les mesures de sécurité techniques et organisationnelles des Données Personnelles:

Le Responsable du Traitement doit traiter les Données Personnelles de manière à garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de ces Données, y compris la protection contre les Traitements non autorisés ou illicites et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

### 7. Une durée de conservation limitée des Données Personnelles:

Les Données Personnelles sont conservées pour une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les durées de conservation appliquées à vos Données Personnelles sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Les délais de conservation des données sont portés à la connaissance des Personnes Concernées et varient selon la nature des Données Personnelles, la Finalité des Traitements, et/ou les exigences légales ou réglementaires.

## 4. Principes Gouvernant la Collecte des Données Personnelles

Le Responsable de Traitement est tenu de traiter les Données Personnelles des salariés de S2M ou de toute tierce personne (clients, fournisseurs, visiteurs...), dans le respect des lois et réglementations en vigueur, dont il émane les principes suivants :

### 8. La réalisation des formalités administratives requises par le droit local, le cas échéant:

Suivant le pays dans lequel sont réalisés les Traitements de Données Personnelles, et selon la réglementation en vigueur dans ce pays, des formalités administratives (demandes d'autorisation ou déclaration) peuvent être requises. Il est, à ce titre, primordial pour chaque Responsable de Traitement de se renseigner sur l'existence de telles démarches. Dans pareil cas, il est nécessaire de réaliser ces formalités préalablement à la collecte des Données Personnelles.

Pour l'ensemble des filiales et bureaux de représentation implantés dans un pays où le règlement général sur la protection des données est applicable, il conviendra de créer et de tenir à jour un registre des activités de traitement.

### 9. Le respect des droits des personnes:

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées dispose sur les Données à caractère personnel la concernant des droits énoncés et détaillés dans la présente charte. Ces personnes peuvent exercer à tout moment ces droits, en justifiant de leur identité par tout moyen et ce, en s'adressant à l'adresse suivante: **DPO@s2m.ma**. Tous les moyens nécessaires pour garantir l'effectivité des droits des Personnes Concernées sont mis en œuvre par le Responsable de Traitement.

## 5. Principes Fondamentaux

- Notre traitement des données repose sur des principes essentiels qui guident l'ensemble de nos opérations. Nous nous engageons à traiter les données de manière légale, équitable et transparente, en veillant à ce que les personnes concernées soient pleinement informées de l'utilisation de leurs données.
- Nous limitons la collecte aux données strictement nécessaires à la réalisation de nos services et veillons à leur exactitude et à leur mise à jour régulière.
- La durée de conservation est déterminée en fonction des finalités poursuivies et des obligations légales applicables.
- L'intégrité et la confidentialité des données sont assurées par des mesures de sécurité conformes aux normes PCI-DSS, à notre charte de confidentialité, ainsi qu'aux dispositifs internes de cryptage des données sensibles.
- S2M maintient une documentation complète permettant de démontrer sa conformité aux principes ci-dessus, ainsi qu'aux exigences réglementaires applicables.

## 6. Nos Engagements

S2M s'engage à assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données traitées, en se fondant sur les principes suivants :

- **Légalité et loyauté** : les données sont collectées et traitées de manière licite, loyale et transparente.
- **Finalité déterminée** : chaque traitement poursuit une finalité explicite, légitime et clairement définie.
- **Pertinence et minimisation** : seules les données strictement nécessaires à la finalité poursuivie sont collectées.
- **Limitation de la conservation** : les données sont conservées pendant une durée limitée, strictement nécessaire aux finalités du traitement.
- **Sécurité et intégrité** : des mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre pour prévenir toute atteinte à la sécurité, la perte, l'altération ou l'accès non autorisé aux données.
- **Droits des personnes** : toute personne concernée dispose de droits (accès, rectification, opposition, suppression), qu'elle peut exercer auprès de S2M en contactant : **DPO@s2m.ma**

## 7. Données Concernées

Cette politique couvre l'ensemble des catégories de données collectées ou traitées, notamment :

- Les données liées aux paiements et aux transactions : en particulier celles traitées dans le cadre des activités monétiques (soumises à des exigences renforcées de sécurité et de conformité).
- Les données commerciales ou contractuelles relatives aux clients, fournisseurs et partenaires.
- Les données personnelles des collaborateurs et prestataires externes.

## 8. Protection des Données et Cybersécurité

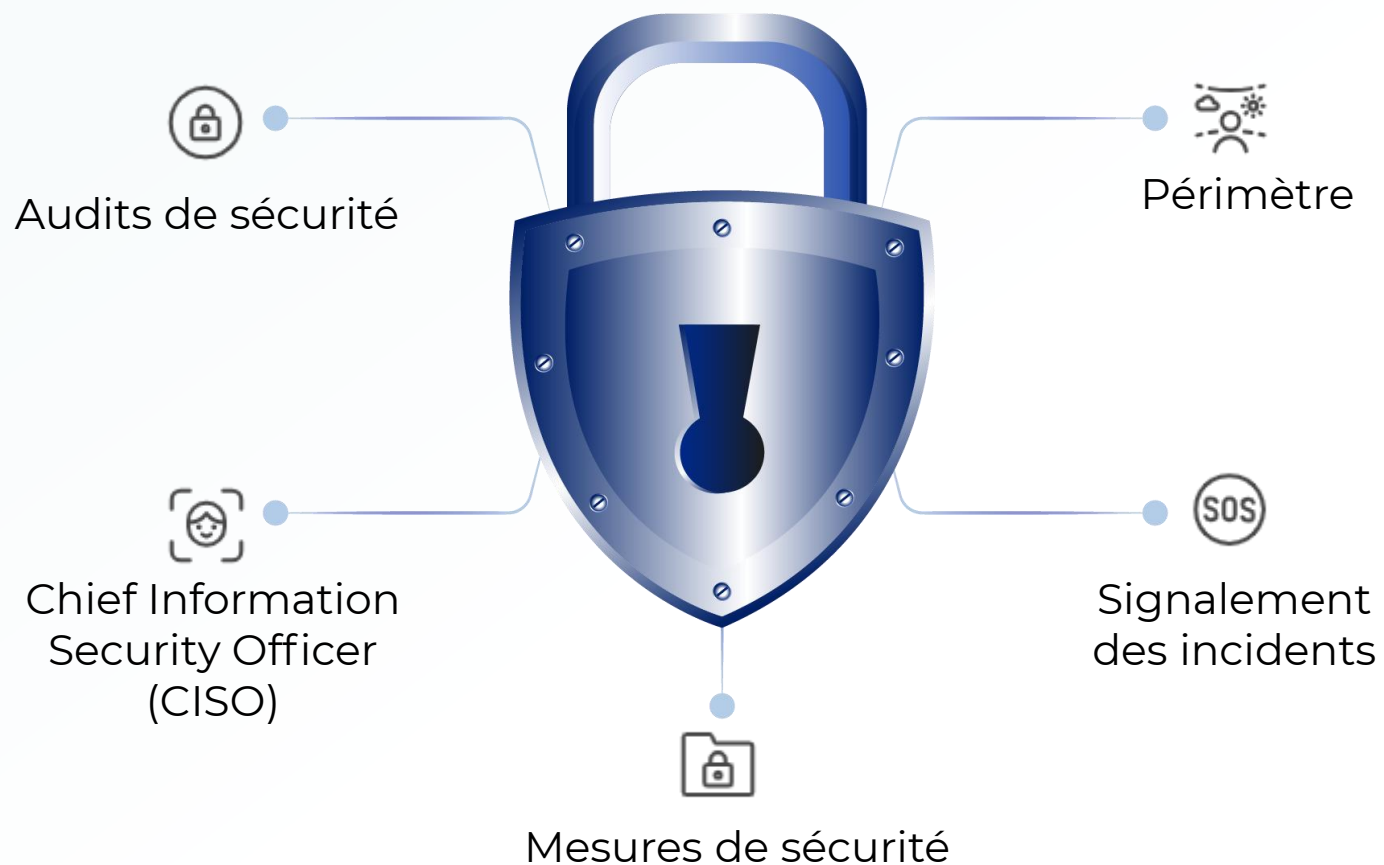
La protection des données ne peut être dissociée de la cybersécurité. À ce titre, S2M met en œuvre une politique de sécurité des systèmes d'information alignée avec les normes internationales, reposant sur les piliers suivants :

- La mise en place de dispositifs de sécurité techniques (contrôle des accès, chiffrement, surveillance, sauvegardes...),
- L'encadrement organisationnel des traitements via des politiques internes (politique SSI, charte informatique, plan de continuité),
- La gestion rigoureuse des droits d'accès, privilèges et des habilitations.



## 9. Loi sur la Cybersécurité (05-20)

Elle vise à assurer la Confidentialité, la Disponibilité et l'Intégrité des données.



## 10. RGPD – Dispositions Spécifiques

Lorsque les traitements de données concernent des résidents de l'Union Européenne, ou sont effectués dans le cadre d'activités ciblant l'Union Européenne, S2M veille à :

- Maintenir un registre des traitements conforme à l'article 30 du RGPD,
- Mettre en place les clauses contractuelles types avec les sous-traitants ou partenaires externes concernés,
- Assurer l'information claire et préalable des personnes concernées,
- Nommer un Data Protection Officer (DPO) chargé de piloter la conformité RGPD ( **DPO@s2m.ma** )

## 11. Autorisations/Déclarations CNDP

À ce jour, S2M a notifié les traitements suivants auprès de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) et a obtenu les autorisations/ les récépissés suivants:

1. Gestion des clients : D-GC- 914/2022 en date du 13/12/2022
2. Gestion des ressources humaines: A-832/2022 en date du 25/04/2023
3. Gestion des fournisseurs : A-GF-831/2022 en date du 25/04/2022
4. Installation d'un dispositif de reconnaissance faciale pour le contrôle d'accès: A-1575/2025 (en cours)
5. Installation d'un dispositif biométrique pour le contrôle d'accès: A 1576/2025 (en cours)



Toute extension de périmètre ou nouveau traitement fera l'objet d'une notification à la CNDP, d'une mise à jour et, le cas échéant ou d'une déclaration complémentaire.

## 12. Rôles et Responsabilités - Dispositions Générales

**La mise en œuvre de cette politique repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de S2M :**

1. Un Responsable Juridique assure la veille réglementaire et l'accompagnement sur les aspects contractuels et juridiques.
2. Un Responsable Sécurité des Systèmes d'Information garantit la mise en œuvre des dispositifs techniques de protection.
3. La Direction des Ressources Humaines veille à la conformité des traitements liés au personnel, y compris les clauses de protection des données dans les contrats de travail.
4. Le DPO est en charge de superviser l'application de la politique, d'accompagner les équipes, de suivre les demandes d'exercice de droits et de veiller à la documentation de conformité.
5. Chaque collaborateur est responsable du respect de ces règles dans l'exercice de ses fonctions. Il s'engage également à ne communiquer les informations traitées qu'aux seules personnes concernées par le projet ou habilitées à en connaître, dans le strict respect du principe de confidentialité.

## 12. Rôles et Responsabilités - Dispositions Générales

En complément de l'organisation interne et de la mobilisation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la présente politique, il est essentiel de définir les dispositions générales encadrant la gestion des données personnelles au sein de S2M.

Ces dispositions ont pour objet de préciser les règles applicables à la collecte, au traitement, à la conservation et à la protection des données relatives aux **clients, fournisseurs et salariés**, dans le respect des exigences légales et réglementaires en vigueur.

Elles visent à garantir que toute opération de traitement soit effectuée de manière loyale, transparente et proportionnée, en veillant à ce que seules les données strictement nécessaires soient traitées pour des finalités déterminées et légitimes.

Ainsi, tout traitement de données à caractère personnel ne peut être réalisé que s'il repose sur un fondement légal clairement établi, assurant la légitimité et la conformité des activités de traitement conduites par S2M.

**Le Traitement des Données Personnelles des Personnes Concernées ne peut être réalisé que sous réserve de justifier de l'un des fondements suivants:**

- **Le consentement préalable de la Personne concernée**

lorsque cette dernière aura clairement exprimé son accord pour que le Responsable de Traitement traite ses Données Personnelles. En pratique, ceci signifie généralement que le Responsable de Traitement demandera à la Personne Concernée de signer un document ou de suivre une procédure d'adhésion («opt-in») en ligne, ou de suivre toute procédure utile permettant de recevoir toutes les informations nécessaires et d'accepter clairement ou de refuser le Traitement concerné.

- **Une relation contractuelle entre la personne dont les Données sont collectées et le Responsable de Traitement :**

en pareil cas, le Traitement des Données Personnelles est généralement nécessaire à la signature ou à l'exécution des obligations d'un contrat. Ces contrats doivent nécessairement comporter une clause « protection des données à caractère personnel » indiquant la ou les Finalité(s) justifiant la collecte des Données Personnelles, les obligations à la charge du ou des Responsables de Traitement et les modalités d'exercice effectif des droits des personnes dont les Données Personnelles sont collectées.

- **L'existence d'intérêts vitaux** de la personne dont les Données Personnelles sont collectées.

- **Une mission d'intérêt public.**

- **Un intérêt légitime de S2M**

au sens de la législation applicable en matière de protection des Données Personnelles (par exemple, la sécurité de ses locaux). En pareil cas, le Responsable de Traitement tiendra compte des intérêts et des droits fondamentaux des personnes afin de déterminer si le Traitement est légitime et licite. Il est également en charge de l'appréciation du caractère proportionnel des Données Personnelles collectées.

## Mesure de Sécurité Mises en Place Par S2M

S2M accorde une importance particulière à la sécurité des Données à caractère personnel et met donc en place un dispositif informatique et physique de protection des Données Personnelles conforme aux standards internationaux et aux réglementations applicables.

Ainsi, des moyens techniques et organisationnels appropriés sont mis en œuvre pour que les Données Personnelles soient traitées de façon à garantir leur protection contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle qui pourraient porter atteinte à leur confidentialité ou à leur intégrité.

### Les mesures prises sont d'ordre :

- **Organisationnel** : habilitations, procédures de Traitement des Données Personnelles permettant d'assurer que seules les personnes ayant besoin des données Personnelles dans le cadre de leurs missions y accèdent.
- **Matériel** : protection de nos locaux, chiffrement de nos outils de travail.
- **Informatique** : mise en œuvre d'outils de sécurité (antivirus, pare-feu, systèmes anti-intrusions, politique de mots de passe, etc.).

La protection des Données Personnelles transitant ou hébergées par S2M et dans S2M est assurée également par la mise en cohérence des dispositifs, à travers notamment la contractualisation des rapports entre les différentes entités cristallisant les dispositifs techniques et opérationnels de Traitement.

## Droits et Modalités D'exercice

En application de la réglementation en vigueur, toute personne dont les Données Personnelles sont collectées dispose des droits suivants :

### 1. Droit d'accès

Le droit d'accès confère le droit à la personne concernée d'obtenir du responsable de traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données.

Ce droit d'accès permet de contrôler l'exactitude des Données Personnelles et, au besoin, d'en demander la rectification ou l'effacement, si elles sont inexactes ou obsolètes.

## 2. Droit de rectification

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées dispose du droit de demander la rectification des informations inexactes ou incomplètes la concernant.

Ce droit de rectification permet d'éviter que le Responsable de Traitement diffuse ou traite des informations inexactes ou incomplètes.

## 3. Droit à l'effacement

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées peut demander l'effacement de ses Données pour des motifs prévus par les réglementations applicables à ces Données Personnelles.

## 4. Droit d'opposition

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées peut s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les Données Personnelles la concernant soient traitées.

Lorsque les Données Personnelles sont traitées à des fins de prospection commerciale, la personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment au Traitement des Données Personnelles la concernant à de telles fins de prospection y compris le profilage lié à une telle prospection.

## 5. Droit à la limitation du traitement

Ce droit permet à toute personne dont les Données Personnelles sont collectées de solliciter auprès du Responsable de Traitement, de manière temporaire, la suspension du Traitement de ses Données Personnelles pour des motifs prévus par les réglementations applicables à ces Données Personnelles.

## 6. Droit à la portabilité

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées a le droit de recevoir les Données Personnelles qu'elle a fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Ces Données Personnelles pourront ainsi être stockées ou transmises à un autre Responsable du Traitement sans que le responsable de traitement auquel les données ont été communiquées y fasse obstacle.

## 7. Droit post-mortem

Toute personne dont les Données Personnelles sont collectées est en droit de définir des directives relatives au sort de ses Données Personnelles après son décès, pour ce qui concerne la conservation, l'effacement et la communication de ces Données Personnelles. Ces directives peuvent être révoquées à tout moment.

Les droits précités doivent être respectés et leur exercice garanti. L'information quant à l'existence de ces droits est valablement réalisée lorsque la mention de ces droits est diffusée, par exemple, au moyen d'affiches apposées dans les services relevant du public, de mentions portées sur les formulaires de collecte papier et électroniques, ainsi que sur les courriers adressés aux personnes dont les Données Personnelles sont collectées.

Les personnes concernées sont autorisées à exercer leur droit par courrier électronique en justifiant de leur identité par tout moyen à l'adresse suivante: **DPO@s2m.ma**

Dans les cas où le règlement sur la protection des Données Personnelles est applicable, les Personnes concernées sont informées qu'elles disposent d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

## 13. Dispositions Particulières et DPO par Domaine d'Application

Dans le cadre des exigences spécifiques liées à certaines activités de S2M, des dispositions particulières sont prévues afin d'assurer une gouvernance adaptée du traitement des données personnelles selon les domaines d'application.

Ainsi, en complément du Délégué à la Protection des Données (DPO) global de S2M, des DPO référents par domaine d'activité sont désignés lorsque la nature des traitements ou les exigences normatives l'imposent.

Ces désignations visent à garantir :

1. Une application homogène des principes de protection des données dans les domaines techniques sensibles;
2. Un suivi renforcé de la conformité aux standards sectoriels, notamment ceux liés aux données de paiement ;
3. Une coordination opérationnelle entre les équipes métiers et la fonction conformité/DPO central.

Les principaux domaines concernés sont :

- PCI-CP (Card Personalization) : désignation d'un DPO référent chargé de veiller à la conformité des traitements liés à la personnalisation des cartes de paiement.
- PCI SSS et PCI 3DS (Processing Activities) : désignation d'un DPO référent responsable du suivi des obligations de conformité relatives aux environnements de processing, notamment en matière de sécurité et de confidentialité des données des porteurs.

Ces DPO par domaine travaillent en étroite collaboration avec le DPO central afin d'assurer une cohérence globale dans la mise en œuvre de la politique de protection des données et le respect des référentiels applicables (PCI-DSS, CNDP, RGPD, etc.).

# CONTACT DPO S2M

Notre Délégué à la Protection des Données est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et traiter vos demandes concernant vos données personnelles.

## Email

DPO central : [DPO@s2m.ma](mailto:DPO@s2m.ma)

Ressources Humaines : [DPO-RH@s2m.ma](mailto:DPO-RH@s2m.ma)

Client : [DPO-Client@s2m.ma](mailto:DPO-Client@s2m.ma)

Fournisseur : [DPO-Fournisseur@s2m.ma](mailto:DPO-Fournisseur@s2m.ma)

Card Personalization : [DPO-CP@s2m.ma](mailto:DPO-CP@s2m.ma)

Processing Activities : [DPO-PA@s2m.ma](mailto:DPO-PA@s2m.ma)

## Courrier

Tour CFC, Lot 57, Quartier Casa-  
Anfa, Hay Hassani- Casa

Casa Nearshore Park – 2C –  
306, 1100 Bd El Qods, Quartier  
Sidi Maârouf 20270  
Casablanca, Maroc

Casa/ Parc Industriel de  
Bouskoura -20180 Bouskoura